

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 17 janvier 2012

à laquelle étaient présents :

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (11) Mme BERNARD, M. BERTHIER, M. BON, Mme CAZENAVE, Mme GAUTHIÉ, Mme GINDRE, M. GOUDEAU, Mme LECOMTE LE GRAND, Mme HERVIEU, Mme METGE, Mme TENENBAUM.

Membres excusés représentés : (3) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), M. EL HASSOUNI (représenté par Mme BERNARD), Mme REVEL (représentée par Mme CAZENAVE).

Membres excusés : (2) M. BARRON, Mme TOLLOT.

Date de convocation : 10 janvier 2012

Délibération n° : 5-2012

Objet : Sessad Centre Aurore de l'Acodège – convention de mise à disposition d'un professionnel pour les actions de formations des animateurs de l'accueil de loisirs du centre social Balzac

Depuis plusieurs années, dans le cadre de la formation continue des animateurs en centres de loisirs, le Sessad Centre Aurore de l'Acodège met à disposition, gracieusement, de l'accueil de loisirs du centre social Balzac, un professionnel (éducatrice spécialisée, éducatrice de jeunes enfants, psychologue ou rééducateur) pour des actions de formations en lien avec les problématiques des enfants accueillis et/ou le questionnement des animateurs.

Il est prévu d'organiser une intervention par trimestre ou à la demande en cas de besoin spécifique.

Aussi, les membres du Conseil d'Administration :

- approuvent le projet de convention de partenariat avec le Sessad Centre Aurore de l'Acodège,
- disent que la convention est renouvelable par tacite reconduction, pour une durée de 3 ans à compter de 2012,
- autorisent le Président ou son représentant légal à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale,
- autorisent le Président ou son représentant légal à signer la convention définitive et tous les actes à intervenir pour son exécution.

Adopté à l'unanimité.

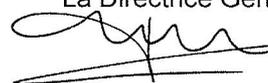
Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

20 JAN. 2012

Pour le Président et par délégation,
La Directrice Générale,



Nathalie POPADYAK



Destinataires :
Préfecture : 1
Registre : 1
Finances : 1
Receveur Municipal : 2

PUBLIÉ LE

18 JAN. 2012